

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »  
Rapporteur : Jean-Yves LABBÉ

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional**  
**« Communication d’observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatives à la politique portuaire – Ports de commerce – Exercices 2016 et suivants – rapport n°2 »**

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional présente à son assemblée les observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC) de Bretagne relatives à la politique portuaire – Ports de commerce pour les exercices 2016 et suivants. Il rappelle la seule recommandation émise par la CRC qui concerne l’actualisation de la convention Etat-Région relative à la mutualisation des missions des agents de la capitainerie du port de Brest. Il précise qu’elle a depuis été réalisée. Il identifie ensuite les principales remarques formulées en constatant que la politique portuaire est considérée comme bien menée par le Conseil régional, qui lui consacre d’importantes dépenses d’investissement (47 M€ en moyenne par an).

En conclusion, le Président du Conseil régional confirme l’élaboration en cours d’une nouvelle stratégie portuaire qui sera présentée et mise en débat auprès des acteurs et partenaires concernés à la fin de l’année.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) souligne l’implication et la bonne gestion du Conseil régional en faveur des ports régionaux. Il témoigne de sa montée en puissance comme acteur désormais central de la stratégie portuaire. La part importante des ports dans les efforts d’investissement du Conseil régional confirme par ailleurs le caractère stratégique de ces infrastructures pour le développement régional.

La communication de la CRC se réfère à la place modeste des ports de commerce bretons, qui ne représentent que 2% du trafic national et dont l’activité reste proche de celle de 2007.

Le rapport de la CRC comme la réponse du Conseil régional témoignent de l’extrême difficulté conjoncturelle à anticiper les évolutions des trafics, qualitatives comme quantitatives. On peut également rappeler que plusieurs handicaps contraignent l’évolution des trafics : un faible hinterland, une position excentrée par rapport aux principales métropoles européennes et un manque de voies de communication, notamment ferroviaires. L’inscription du port de Brest-Roscoff au réseau central du RTE-T en décembre 2021 devrait changer la donne en permettant la réalisation d’investissements lourds et indispensables sur les infrastructures ferroviaires et portuaires. Le CESER souhaiterait par ailleurs connaître le positionnement du Conseil régional sur le RTE-T et son implication dans le dossier, au vu du calendrier très contraint et des enjeux majeurs pour la Bretagne.

En conclusion, la révision de la stratégie portuaire régionale est annoncée autour de quatre ambitions. Si le CESER en partage les grandes lignes, celles-ci doivent évidemment être mises en débat. La forte transversalité des enjeux portuaires nécessitera aussi que cette réflexion soit articulée avec d’autres politiques publiques. Le CESER suivra ces travaux et se tient évidemment prêt à y contribuer au cours des prochains mois.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatives à la politique portuaire – Ports de commerce – Exercices 2016 et suivants – rapport n°2

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

Le rapport de la Chambre régionale des comptes entérine la bonne gestion de la Région quant à ses ports. Un rapport de la Cour des comptes qui ne tire pas à boulets rouges sur des organisations de la République, soient-elles territoriales, cela se souligne.

Si les résultats de la stratégie votée en 2009, et mise à jour par le SRADDET en 2019, restent mitigés en termes de volumes de trafic tel que cela est rapporté dans le rapport, la Chambre a néanmoins pu apprécier la qualité de l'importante réflexion en cours au moment de son contrôle sur la meilleure manière de développer des trafics de marchandises durables et utiles pour l'économie bretonne.

C'est ce qui est précisé dans le bordereau pour poursuivre que « *cette réflexion faisait alors partie d'un travail global incluant toutes les autres thématiques portuaires, travail préparatoire à la production d'une nouvelle stratégie portuaire pour le début du mandat* ».

La CGT ne revient pas sur l'avis du CESER qu'elle partage et pour lequel des réponses sont attendues comme le positionnement politique du Conseil régional sur le RTE-T.

C'est sur le travail annoncé et ces perspectives que la CGT intervient puisqu'il a permis d'identifier au cours du premier semestre 2022 de possibles nouvelles ambitions de la collectivité régionale en matière portuaire en tenant compte du contexte sociétal, économique et environnemental bouleversé depuis 2020. Les bouleversements visés ne comprenaient pas l'addition de ceux actuels comme la guerre en Ukraine et ses conséquences.

La CGT relève donc les 4 ambitions qui, à ce stade, sans inclure ce que nous venons de préciser, mettent l'accent sur :

- Une gouvernance renouvelée (coopération entre les ports, différenciation de la gouvernance en fonction du territoire, association des collectivités à la gouvernance).
- La transition énergétique comme priorité (développement de la propulsion à la voile, le développement des EMR, l'offre de carburants alternatifs permettant la transition énergétique de la flotte de transport de marchandises et le report modal vers les modes massifiés).
- Le fait que les ports puissent faire levier pour la transition des filières bretonnes (transition fret et logistique, relocalisation, souveraineté économique du territoire, transition agricole).
- Le fait que les ports doivent être exemplaires (protection de la biodiversité, les ports propres, l'accueil des marins, l'éco-socio-conditionnalité, l'économie circulaire, l'économie d'énergies, la production d'énergie renouvelable notamment).

Il est précisé que ce premier travail sera présenté aux acteurs et partenaires des places portuaires bretonnes et mis en débat auprès d'eux à partir de la fin de l'année 2022 sur une durée de quelques mois. Les objectifs stratégiques seront arrêtés mi 2023 et constitueront le référentiel de la Région Bretagne en matière de politique portuaire. Le Conseil régional précise que tout au long de cette concertation externe, des débats thématiques au sein du Conseil permettront d'enrichir le travail mené.

Il n'est rien précisé sur la saisine du CESER dont les travaux restent souvent « inspirant » pour les acteurs politiques concernés ici.

Ce rapport -qui fait l'objet de l'examen à la session du Conseil régional et à la nôtre- est ainsi communiqué à la première assemblée et donne lieu à un débat.

Le CESER a déjà organisé une journée thématique sur la question portuaire en septembre l'année dernière. Il est évident qu'il va poursuivre son « bonhomme de chemin » ne serait-ce que par son étude en cours sur « la navale » en Bretagne.

Tout ceci prend l'option d'une certaine organisation déterminée de la part du Conseil régional et les 4 thèmes cités auparavant sont relativement proches de ceux développés par des acteurs souvent oubliés mais qui ont très souvent une expertise hors du commun et ont été des précurseurs dans le domaine maritime.

Elles et ils ne sont pas « difficiles » à trouver, ce sont les salariés.es avec leurs organisations syndicales.

On ne ressent pas à la lecture du bordereau cette ambition de leur laisser la parole, c'est peut-être encore rattrapable !

Quoiqu'il en soit, la vie s'en chargera !